

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-08/2026**

Date de convocation : le 30 janvier 2026

Date d'affichage : le 30 janvier 2026

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la sécurisation de l'entrée nord du village

L'an deux mil vingt-six et le trois février à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON - Annabelle MORILLAS - Séverine CAPOGNA

Procurations :

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le dispositif de subvention mis en place par le Conseil Départemental au titre des amendes de police et en faveur des aménagements de sécurité routière,

Considérant le projet d'aménagement de l'entrée nord,

Considérant que, dans le cadre de l'aménagement de l'entrée nord, une partie des travaux est relative à la sécurité routière et notamment à la création d'un cheminement piéton,

Considérant que ces travaux de sécurité routière dont le coût prévisionnel s'élève à 5 175 € HT, sont susceptibles de bénéficier d'une aide du Conseil Départemental au titre des Amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le Conseil Départemental afin de bénéficier d'une subvention de 2 507 € en 2026 au titre des Amendes de police afin de financer la création d'une liaison piétonne sécurisée à l'entrée nord du village, dans le cadre d'un aménagement de l'espace public plus global sur le secteur, et dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 5 175 € HT.

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 4 février 2026

Le Maire

Pierre COLOMB

